



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 septembre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 septembre 2000

Affectation du résultat 1999 : Budget Principal et Budgets Annexes

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200391

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000

Finances Budget Comptabilité

Affectation du résultat 1999 : Budget Principal et Budgets Annexes

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 1999 en adoptant le Compte Administratif concernant le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Le résultat constaté au niveau de chacun de ces budgets n'est pas libre d'emploi car il doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement desdits budgets.

L'affectation comptable concerne non seulement le résultat de l'exercice écoulé mais également les résultats éventuellement non affectés des exercices précédents : solde du Budget Annexe Déchêts Ménagers (compte 1068) **1 186 843,55 F**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur les propositions d'affectation telles qu'elles figurent ci-dessus et ci-après :

* au compte 1068 "*Excédents de fonctionnement capitalisés*" :

Budget principal : **68 000 000,00 F**

Budget Pépinières d'Entreprises : **611 461,75 F**

* au compte 10688 "*réserves diverses*" :

Budget Crématorium **182 804,08 F**

Budget Eau **3 967 850,03 F**

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 7

Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)